

Métropole

POURNOY-LA-GRASSE Politique

Premier conseil municipal en visioconférence



Socrate Palmieri est le premier maire de Moselle à inaugurer le conseil municipal en visioconférence, dans le respect de la démocratie. Photo RL

Le conseil municipal du 20 avril dernier à Pournoy-la-Grasse a été le premier d'un nouveau genre en Moselle. En effet, il s'est déroulé en visioconférence, sans problème technique qui plus est ! Parmi les points étudiés, l'achat de masques.

Considérant que pendant la période d'urgence sanitaire, l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 permet d'organiser à distance les réunions de l'organe délibérant des collectivités, la réunion du conseil municipal se tiendra en visioconférence, c'est pour cette raison que je vous soumetts ce point pour acceptation », a expliqué Socrate Palmieri maire de la commune de Pournoy-la-Grasse, aux membres du conseil. Point adopté.

Les délégations sont attribuées de plein droit au maire

• Achat de masques et visières

Le maire poursuit : « Dans le souci de pouvoir distribuer des masques de protection à nos administrés, et après en avoir discuté avec quatre maires du secteur, j'ai pris contact avec la société Dodo à Saint-Avold, afin de passer une commande de plus de 6 100 masques barrières de catégorie 1. Ces masques seront réutilisables jusqu'à dix fois. Le coût pour la commune est de 8 190 € ». Point adopté.

« Pour équiper toutes les personnes qui ont un besoin urgent d'être protégées lors de leur travail, nous avons commandé des visières. Personnels soignants, personnels de services, gendarmes, pompiers peuvent s'inscrire en écrivant à secretariat@pournoylagrassse.fr », explique le maire.

• **Gel pour les enfants**

Le groupe scolaire - qui comprend l'école et le périscolaire - est à la recherche de gel hydroalcoolique.

• **Vente de bâtiment**

La commune a mis en vente le bâtiment de l'ancienne école et de deux logements. Le conseil valide l'offre à 276 000 €, qui projette de conserver les logements actuels et de créer dans la partie basse soit un local pour le circuit court, soit de service.

• **Achat d'un véhicule**

L'achat d'un véhicule communal neuf (pour remplacer l'actuel en fin de vie) pour un montant de 35 857 € TTC a été adopté.